



Titre huissier de justice.

Par Jimcarrey40

Bonjour, suite à une décision de justice après un dépôt d'un dossier de surendettement, mes dettes ont été gelées durant 9 mois et je dois déposer un nouveau dossier auprès de la banque de France, seulement j'ai trois mois de retard, je suis en train de le finaliser.

Entre temps un créancier m'a relancé par téléphone et par la suite un cabinet d'huissier m'a contacté, en guise de bonne fois et en attendant la recevabilité de mon dossier je verse une mensualité. Je précise que le dernier titre en question était une injonction de payer.

Là je ne pourrais peut-être pas honorer ma mensualité, que se passera-t-il dans ce cas ? Cela reprend à l'injonction de payer ou pas ? Sachant que le cabinet en question avait envoyé un questionnaire à mon employeur. Je ne voudrais pas que ça parte en saisie directement.

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Bien cordialement,

Christophe.

Par Indigo

Bonjour Christophe,

Lorsque vous indiquez :

"je ne pourrais peut-être pas honorer ma mensualité, que se passera-t-il dans ce cas ? Cela reprend à l'injonction de payer ou pas ? «

Vous pourriez bénéficier d'une consultation gratuite via un avocat.

cf.

<https://www.avocatgratuit-en-ligne.com>

Cordialement.